



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Date : 9 août 2021

Lieu : Cheyres

CONSEIL GENERAL

Présidence : Balestra Raphaël

Présences : Arnold Pascale, Balestra Raphaël, Balimann Erwin, Brülhart Jonas, Cantova Sébastien, Carrard Michaël, Chanez Daniel, Chanez Denis, Chanez Magali, Delley Stéphane, Demierre Alexandre, Dumusc Sébastien, Fontana Dylan, Hänggeli Laetitia, Hayoz Volery Mary-Anne, Marti Laure, Märki Baptiste, Monney Florian, Müller Nadia, Pillonel Patrick, Poyet Jérôme, Riedo Nicolas, Rouiller Fabrice, Sauter Ludovic et Wyss Gérard

Excusés : Castioni Patrick, Chanez Yves, Grandgirard Janine et Märki Daniel

Absent : Pillonel Bernard

Secrétaire : Ghalouni Stéphanie

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Bise Sébastien, Cornioley Christian, Darcey Christina, Monney Fabien, Pochon Bernard, Rapo Philippe, Rey Stéphane

Le président, **M. Raphaël Balestra**, souhaite la bienvenue à cette séance extraordinaire du Conseil général de Cheyres-Châbles.

Même s'il est courant d'ouvrir une conversation en parlant de météo, celle de ces derniers temps ne laisse pas de place au doute. En effet, après une crue du lac qui a atteint des niveaux rarement vus, les conséquences pour les personnes touchées, mais aussi pour la commune vont se poursuivre à plus long terme. Je tiens à ce propos à remercier vivement toutes les personnes qui ont œuvré lors de ces événements, que ce soit les autorités, les services communaux et bien entendu les sapeurs-pompiers.

Cela nous rappelle que notre contexte de vie et nos priorités peuvent changer vite et qu'il est essentiel d'agir ensemble pour y faire face.

La partie officielle va débuter et je vous demande de mettre en veille vos téléphones portables et de porter le masque.

Conformément à l'art. 38 de la loi sur les communes (LCo du 25 septembre 1980, état au 01.01.2021), le président rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont été convoqués dans les délais impartis à la séance de ce jour par lettre personnelle, par affichage au pilier public, par avis dans la Feuille officielle et sur le site internet de la commune.

Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ? Aucune.

Les scrutateurs sont : Mmes Laetitia Hänggeli et Nadia Müller, M. Alexandre Demierre.

Le président remercie la secrétaire du Conseil général, Mme Stéphanie Ghalouni, pour la rédaction du procès-verbal de cette séance et informe qu'elle sera enregistrée afin d'en faciliter sa rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo). La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé. Il rappelle à tous les intervenants de s'exprimer au micro et de parler suffisamment fort et distinctement pour que l'enregistrement soit audible malgré le port du masque.

Il demande aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

Présences : 25 Majorité : 13 Quorum atteint

Sont excusés : Castioni Patrick, Chanez Yves, Grandgirard Janine et Märki Daniel.

Il rappelle que les décisions sont prises à la majorité des votants, les bulletins nuls et les abstentions ne comptant pas.

Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée valablement constituée.

Le Conseil communal est au complet.

Le président fait lecture du tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général
 - 1.1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 22 mars 2021
 - 1.2. Approbation du PV de la séance constitutive du Conseil général du 3 mai 2021
2. Acquisition d'un pavillon pour les activités scolaires et extrascolaires, avec demande de crédit y relatif
3. Acquisition d'une pelle mécanique sur pneu, avec demande de crédit y relatif
4. Rétribution des membres durant la période administrative
 - 4.1. Rétribution des membres du Conseil général
 - 4.2. Rétribution des membres du Conseil communal
 - 4.3. Rapport de la Commission temporaire de structures et rémunérations
5. Divers

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ? Aucune.

Le président demande maintenant de procéder au vote à main levée pour l'approbation du tractanda.

Vote :

Approbation : 25 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le tractanda est approuvé par 25 voix.

Le président remercie les membres du Conseil général et déclare cette séance ouverte.

1.1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 22 mars 2021

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ? Aucune.

Le président rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Y a-t-il une remarque concernant le procès-verbal ? Aucune.

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le PV de la séance du Conseil général du 22 mars 2021, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 25 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal de la séance du 22 mars 2021 est approuvé par 25 voix.

1.2. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 3 mai 2021

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ? Aucune.

Le président rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Y a-t-il une remarque concernant le procès-verbal ? Aucune.

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le PV de la séance du Conseil général du 3 mai 2021, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 25 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal de la séance du 3 mai 2021 est approuvé par 25 voix.

Le président remercie Mme Stéphanie Ghalouni, secrétaire du Conseil général pour la rédaction de ceux-ci.

2. Acquisition d'un pavillon pour les activités scolaires et extrascolaires, avec demande de crédit y relatif

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Le président donne la parole à Mme Christina Darcey, conseillère communale en charge du dicastère Ecoles, petite enfance, accueil extra-scolaire et formation, pour la première partie de la présentation du projet.

Mme Christina Darcey

*Monsieur le président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs, les Conseillers généraux,
Chers collègues du Conseil communal,
Mesdames, Messieurs,*

En préambule, je tiens à vous remercier, au nom du Conseil communal, d'avoir accepté d'organiser ce soir cette séance du Conseil général qui n'était pas planifiée. De plus, je vous remercie d'avoir répondu présent pendant la période des vacances d'été, nous apprécions votre disponibilité.

La fiche de projet, reçue en préparation de la séance de ce soir, vous informe amplement sur la forte augmentation des besoins en place d'accueil extrascolaire à laquelle nous faisons face depuis ce printemps. Si les années passées, nous avons pu répondre à l'entier des demandes, l'explosion des inscriptions pour la rentrée scolaire 2021-2022, ainsi que la demande de mise à disposition de locaux supplémentaires pour l'école, nous obligent à trouver des nouvelles solutions.

En effet, le Conseil communal s'est trouvé devant une décision difficile à prendre : soit refuser à une vingtaine de familles de notre commune l'accueil de leurs enfants à l'AES, ou soit chercher dans l'urgence des solutions praticables et surtout réfléchies à court et moyen terme.

Après réflexion et discussion, nous avons opté pour la deuxième solution.

L'achat d'un pavillon scolaire d'occasion mais en bon état, nous a été proposé par une commune fribourgeoise. Saisissant cette occasion inattendue, le Conseil communal s'est mis à travailler d'arrache-pied sur ce projet, depuis sa mise en fonction en avril dernier seulement. L'acquisition de ce pavillon permettrait de répondre aux attentes de notre population et de satisfaire les besoins de l'école.

Néanmoins, c'est une volonté du Conseil communal de ne pas aller au-delà de cette nouvelle capacité d'accueil et de maintenir, comme pour la crèche, une moyenne structure d'accueil, adaptée à la taille de notre commune. D'ailleurs, nous allons en informer la population lors de l'inscription 2022-2023.

Actuellement nous avons la chance, de pouvoir vous présenter ce soir ce projet de l'installation d'un pavillon pour activités scolaires et extrascolaires. Nous considérons, qu'il s'agit d'un service à notre population et d'une décision politique.

En conclusion, il est important de savoir, que certes, le Conseil communal vous propose ce soir une solution adaptée, mais la décision vis-à-vis de la population appartient au Conseil général, donc à vous seuls.

Etant donné que ce projet est une réalisation commune entre le dicastère de l'enfance et le dicastère des bâtiments communaux, je vous présenterai la première partie qui concerne les aspects de l'enfance et mon collègue Stéphane Rey, que je remercie pour l'excellente collaboration sur ce projet, vous présentera la partie technique.

Je vous remercie pour votre attention, passons maintenant à la présentation du projet :

1. Situation actuelle et évolution des besoins
2. Capacité d'accueil
3. Impact sur le budget de fonctionnement et le personnel
4. Etude des variantes et solution retenue
5. Emplacement et plan du pavillon
6. Planning intentionnel, mise en projet
7. Coût et financement
8. Conclusion

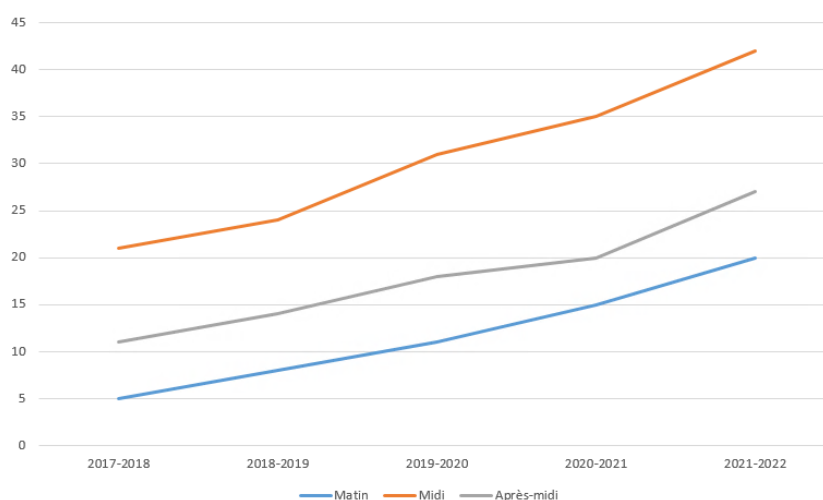
Les besoins en place d'Accueil extrascolaire ont fortement augmenté depuis la dernière rentrée scolaire. Le cercle scolaire de Cheyres-Châbles manque également de locaux, spécialement pour les cours d'appui scolaire et les cours de catéchisme.

L'acquisition de ce pavillon permettrait de répondre aux attentes de notre population et de satisfaire les besoins de l'école.

Pourquoi est-ce que les besoins de l'AES ont augmentés autant ? Après quelques recherches, voilà le résultat :

- Arrêt de nombreuses mamans de jour, report sur la structure AES
- Changement sociétal suite au COVID et l'introduction du télétravail
- Augmentation de la population
- Augmentation des besoins en m² liés au COVID
- L'augmentation de la demande avait déjà été annoncée par l'ancien Conseil communal

Evolution de la capacité moyenne de l'accueil extrascolaire 2017-2022 :



La situation de l'AES à la rentrée 2020-2021 : 24 enfants inscrits pour les périodes du matin et de l'après-midi, 42 enfants inscrits pour la période de midi. Nous avons pu répondre à toutes les demandes.

La situation actuelle de l'AES à la rentrée 2021-2022 se présente autrement : entre 24 et 46 enfants inscrits pour les périodes du matin et de l'après-midi, entre 42 et 61 enfants inscrits pour la période de midi. Nous ne répondons pas à la demande.

Avec l'acquisition du pavillon nous répondrons à l'entier des demandes et nous serons aux normes imposées par le service cantonal de l'enfance et de la jeunesse (SEJ).

Répartition sur trois sites pour les après-midis :

24 enfants au pavillon, 12 enfants à l'appartement Route d'Yverdon et 12 enfants à l'annexe Route d'Yverdon, 48 enfants au total.

Répartition sur trois sites pour la période de midi :

24 enfants au pavillon, 12 enfants à l'appartement Route d'Yverdon et 24 enfants à la salle de l'Etourneau, 60 enfants au total.

L'impact sur le budget de fonctionnement sera neutre :

6 heures hebdomadaires supplémentaires = 7'500.- CHF par année

(6h à 31.-/h sur 39 semaines)

Encaissement aux parents = estimation à 7'400.- CHF

(38 périodes d'enfants à 5.- CHF tarif moyen, sur 39 semaines)

Le tarif de l'AES est calculé en fonction du revenu des parents donc ses chiffres ne peuvent pas être plus précis.

Personnel actuel de l'AES : 1 responsable, 1 intervenante en AES formée, 1 ASE (assistant socio-éducatif), 2 auxiliaires qui ne peuvent pas être seules avec les enfants mais qui soutiennent le personnel durant le repas de midi. Pas d'engagement de personnel supplémentaire nécessaire.

Mme Christina Darcey remercie l'Assemblée et passe la parole à M. Stéphane Rey, Conseiller communal en charge du dicastère de l'aménagement du territoire.

M. Stéphane Rey salue l'Assemblée et commence la présentation de la partie technique du projet.

Après s'être réparti les tâches selon nos forces, nous avons travaillé dans l'urgence pour être le plus rapide possible. Je vais vous présenter le volet plus technique, le pavillon en lui-même.

Au commencement du projet, le Conseil communal a analysé plusieurs variantes, le but étant de trouver l'endroit le plus favorable possible.

- Côté pavillon bois
- Grande-salle pétanque
- Grande-salle parking
- Zone Moullet
- Périmètre de l'école

Un architecte a été mandaté pour nous aider à pondérer ces variantes avec des critères financiers, techniques et d'exploitation. La variante du périmètre de l'école a été retenue :



Depuis la remise des documents au Conseil général, le plan d'implantation a évolué et la version définitive est la suivante :



Des rencontres et des discussions ont eu lieu avec les différents propriétaires vu que cette solution s'avère être la meilleure en terme d'exploitation et de nuisances. Le projet est quasiment prêt, la publication de l'enquête publique dans la Feuille officielle est prévue pour vendredi 13 août 2021 malgré le délai référendaire. Le risque financier n'est que de quelques milliers de francs pour cette mise à l'enquête, le but étant de démarrer la procédure rapidement pour pouvoir commencer les travaux le plus tôt possible. Cet emplacement à l'avantage de permettre une utilisation du pavillon pour des activités scolaires (cours d'appui, catéchisme), proximité avec la grande salle, la cour d'école, la place de jeux. Toutes les structures communales sont dans ce centre village. Synergies facilitées pour les différents acteurs et l'installation du pavillon. Le seul inconvénient est la proximité des habitations, d'où les discussions en avance avec les propriétaires pour permettre au projet de s'implanter dans les meilleurs délais.

La surface de référence énergétique est de 98 m² et la surface utile hors WC est de 78 m². C'est l'équivalent d'une salle de classe. On y installera une cuisine pour y servir les repas, ça permettra des activités durant les périodes d'accueil. Il y a un vestibule et des WC. Ce sont 6 containers qui sont réunis en un local.

Un architecte a été mandaté pour lancer le processus de mise à l'enquête.

Dès la décision du Conseil général, enquête ordinaire en route, demande de travaux anticipés si pas d'opposition dès fin août 2021. Remise des clefs au plus tôt pour les vacances d'automne, selon avancement des travaux.

Montants engagés : honoraires architecte CHF 6000.-, la réservation du pavillon CHF 33'000.-. Le rappel des coûts qui figurent dans la fiche de projet sont estimés à +/- 20 % (plus proche des 20 % dû au changement d'implantation). Le financement se ferait par les liquidités communales, l'intérêt n'est pas applicable, l'amortissement se ferait sur 10 ans pour CHF 14'000.- /an.

Ce pavillon qui appartient à la Commune pourrait être déplacé dans le futur pour d'autres affectations. Pour terminer, quelques photos sont présentées au Conseil général.

Je remercie Christina Darcey pour la bonne collaboration sur ce projet. La requête qui vous est faite aujourd'hui est une enveloppe pour pouvoir répondre à la demande actuelle et laisser au Conseil communal le temps de se retourner pour pouvoir gérer ces questions d'accueil extrascolaire dans le futur, de manière un peu plus pérenne. Aujourd'hui, il y a cette urgence. Si on ne peut répondre à la demande avec cette structure, il faudrait refuser beaucoup d'enfants. Je vous remercie de votre attention.

Le président remercie M. Stéphane Rey et demande à **M. Michaël Carrard** de se récuser avant de passer au point suivant.

Le président donne la parole à M. Daniel Chanez, président de la Commission financière pour la présentation de son rapport.

M. Daniel Chanez

2. Acquisition d'un pavillon pour les activités scolaires et extrascolaires, avec demande de crédit y relatif

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 21 juillet 2021 pour étudier cette demande. Monsieur Stéphane Rey, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. En vue de la forte demande pour l'accueil extrascolaire (AES), les infrastructures communales se retrouvent sous pression et devront refuser des enfants par la suite. Pour cela, 3 variantes nous sont proposées. La variante de l'achat d'occasion du pavillon sera retenue. A noter encore que ce crédit ne faisait pas partie du budget d'investissements 2021 et que l'achat du pavillon se fera au deuxième semestre de l'année 2021. La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 140'000 (TTC), financé par les liquidités communales. Pour la Commission financière, le secrétaire Dylan Fontana et moi-même.

Le président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion.

Y a-t-il des questions/remarques sur le point 2. ? oui

Le président donne la parole à Mme Magali Chanez.

Mme Magali Chanez : Bonsoir à tous, d'abord merci à Christina, Stéphane et au Conseil communal d'avoir mis en oeuvre ce projet aussi rapidement. J'ai une question au sujet de la période d'attente jusqu'à l'automne par rapport à la construction du pavillon : comment les parents sont informés et s'ils doivent trouver des solutions jusqu'à l'automne, comment s'assurer qu'ils vont maintenir leurs inscriptions qui sont faites pour la suite car lorsqu'on trouve une solution, on la garde pour le reste de l'année. J'ai besoin de m'assurer que ces inscriptions seront maintenues.

Mme Christina Darcey : nous nous sommes également posé cette question, malheureusement cette attente est inévitable d'ici que le pavillon soit à disposition. Simplement, pour répondre à la question, nous sommes en dialogue avec les parents pour essayer de trouver des solutions et faire tout notre possible pour répondre au besoin des parents et aux demandes. Il y a une possibilité de jongler avec des connaissances entre les vacances d'été et celles d'automne. Il n'y a pas de garantie mais on fera tout notre possible. Les réactions sont assez bonnes pour l'instant.

Mme Magali Chanez : pour être certaine d'avoir bien compris, cela veut dire que les parents assurent quand même de garder leurs inscriptions à l'AES ?

Mme Christina Darcey : bien sûr les parents sont libres, nous ne pouvons obliger personne. Tout dépend des jours où il y a beaucoup d'inscriptions et d'autres, moins. Il n'est pas possible de répondre à cette question mais nous essayons vraiment de dialoguer dans ce sens. Les parents voient que des efforts sont faits pour proposer des solutions et vu que les autres solutions de garde dans la région ne sont pas nombreuses, les parents ne vont pas quitter l'AES à cause de ces quelques semaines d'attente. Il est toutefois possible que 2 ou 3 parents trouvent d'autres solutions, tant mieux pour eux, mais il n'y a pas de craintes à avoir qu'il n'y ait pas assez d'inscriptions.

Le président donne la parole à M. Florian Monney.

M. Florian Monney : j'ai une question concernant le coût supplémentaire en personnel. Actuellement, l'accueil extrascolaire est sur deux sites ? Par la suite, il y aura trois locaux différents, comment gérer 3 locaux au lieu de deux avec seulement 6h hebdomadaire supplémentaires ?

Mme Christina Darcey : effectivement, les deux sites actuels sont à la route d'Yverdon (site du Moullet) et à la salle de l'Etourneau à l'administration communale. L'organisation actuelle se déroule bien. Il n'y aura pas plus d'enfants sur ces deux sites actuels. Les jours où il y a 60 enfants, il y aura ce 3^e site qui est le pavillon, dont l'emplacement est situé à proximité de l'école et de l'Etourneau. Selon les normes du SEJ, une personne adulte formée par tranche de 12 enfants, cela signifie que dès le 13^e, il faut une personne de plus, mais il n'en faut toujours que deux jusqu'à 24 enfants. C'est pour cette raison que l'horaire hebdomadaire n'est pas important et que nous n'avons pas besoin de personnel supplémentaire.

M. Florian Monney : cela signifie que les trois endroits ne seront pas utilisés tous les jours en même temps ?

Mme Christina Darcey : *non car ce pavillon est aussi destiné à être utilisé par l'école. Il sera utilisé tous les jours à midi mais durant les périodes du matin et de l'après-midi, il pourra être disponible pour l'école pour les cours d'appui et le catéchisme qui a augmenté. Une classe a dû être doublée car plus d'inscriptions. Il y aura donc trois classes de catéchisme.*

Le président donne la parole à M. Patrick Pillonel.

M. Patrick Pillonel : *je suis content de la présentation technique de Stéphane Rey. Cela correspond à la proposition que notre groupe voulait faire. La vingtaine de places de stationnement vers l'Écu seront privées dès l'année prochaine. Celles d'en face sont à Volg, il n'y en aura donc plus dans cette zone. Le nouvel emplacement du pavillon permettra de faire une quinzaine de places de parc en épis sur la zone goudronnée (idée de base de M. Louis Bersier de faire un éventuel parking communal). Concernant l'aspect financier, le déplacement du pavillon prend les 20 % de différence mais comme cela a été dit, le dossier a été monté dans la précipitation. Je suis pour ce pavillon.*

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent l'acquisition d'un pavillon pour les activités scolaires et extrascolaires, avec demande de crédit y relatif, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 24 Avis contraire : 0 Abstention : 0

L'acquisition du pavillon scolaire pour les activités scolaires et extrascolaires avec demande de crédit y relatif est acceptée par 24 voix.

3. Acquisition d'une pelle mécanique sur pneu, avec demande de crédit y relatif

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? oui.

Le président donne la parole à Mme Mary-Anne Hayoz.

Mme Mary-Anne Hayoz :

Bonsoir,

Pour la demande de non-entrée en matière du point 3. du tractanda de la séance du Conseil général du 9 août 2021 : acquisition d'une pelle mécanique sur pneu, avec demande de crédit y relatif :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Suite à la séance d'information du groupe Ensemble qui s'est tenue le 26 juillet dernier, nous remercions Sébastien Bise pour la présentation de son dossier.

Nous sommes d'accord qu'il est préférable d'acheter une machine pour le compactage et l'offre présentée est intéressante. Concernant l'utilisation à l'extérieur de la déchetterie et la formation d'un employé communal nous semblent compliquées et dangereuses.

C'est pourquoi, nous souhaitons avoir une seconde offre pour l'achat d'une machine spécifique au compactage des déchets style « Rollpocker ».

Le groupe Ensemble demande aux Conseillères et Conseillers généraux de bien vouloir accepter la demande de non-entrée en matière et de reporter ce point à la prochaine séance du Conseil général et vous en remercie. Au nom du groupe Ensemble, Mary-Anne Hayoz.

Le président remercie Mme Mary-Anne Hayoz et donne la parole à M. Patrick Pillonel.

M. Patrick Pillonel : *c'est un sujet que je connais bien, c'est clair que la déchetterie quand on n'a pas de pelle retro, en un mois on a fait le calcul, je me suis renseigné auprès des employés de commune, c'est entre 25 voyages l'été et 10 voyages l'hiver. Il y a 15 voyages en plus parce qu'on ne compacte pas les bennes de*

carton, d'encombrants, de verres, etc. Donc si on compte environ 15 voyages de bennes par mois, chaque mois qui passe on perd CHF 6'000.-. Est-ce qu'il y a un autre moyen qu'une non-entrée en matière ?
Le tractanda de la prochaine séance se prépare d'ici deux à trois semaines, il ne faudrait pas que cela repousse à la séance du Conseil général de décembre. Est-ce qu'il n'y a pas moyen de donner liberté au Conseil communal un budget de CHF 50'000.- et lui faire confiance et qu'il trouve la machine. C'est un engin bien pratique, la dernière machine a fait une vingtaine d'années, c'est une nécessité et c'est un gain en tout.

Le président remercie M. Patrick Pillonel et donne la parole à M. Florian Monney.

M. Florian Monney : *avant qu'on passe au vote de cette demande de non-entrée en matière, est-ce qu'on pourrait donner la parole au Conseiller communal pour savoir s'il a d'autres informations à nous donner ?*

Le président, conformément au règlement, donne la parole à M. Sébastien Bise.

M. Sébastien Bise : *je remercie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Chers collègues, Bonsoir à toutes et à tous. Je remercie M. Monney d'avoir posé cette question. Ce soir j'ai quelques informations supplémentaires concernant la technique utilisée pour ce compactage des bennes. Durant la semaine dernière, je me suis déplacé pour visualiser la technique souhaitée par le Conseil général plutôt qu'une machine avec un rouleau type « Rollpocker ». C'est une technique relativement bonne mais finalement le montant de la machine sur pneu s'élève à CHF 150'000.- TTC. Une version plus légère pour piler une benne se situe entre CHF 43'000.- et 50'000.-.*

Le président remercie M. Sébastien Bise pour ses compléments et donne la parole à M. Florian Monney.

M. Florian Monney : *une machine à CHF 40'000.- / 50'000.- pour compacter qu'une seule benne est du gaspillage car il n'y a pas qu'une benne à compacter et une offre à CHF 150'000.- me paraît onéreuse pour l'emploi qu'on en a. J'étais pour trouver une autre solution, mais finalement je pense que si on peut trouver une pelle retro sur pneu pour CHF 50'000.-, en l'entretenant un peu, comme l'a dit Patrick Pillonel, ce sont des machines qui peuvent durer facilement 15-20 ans.*

Le président remercie M. Florian Monney et donne la parole à M. Fabrice Rouiller avant de passer au vote de la non-entrée en matière.

M. Fabrice Rouiller : *Bonsoir, pour gagner du temps pour un sujet comme ça, comme le proposait Patrick Pillonel, est-ce qu'on peut voter pour une délégation de compétence de CHF 50'000.- ?*

A ce titre, M. Raphaël Balestra propose aux membres du Conseil général de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui veulent une entrée en matière sur l'objet du point 3. du tractanda, lèvent la main ».

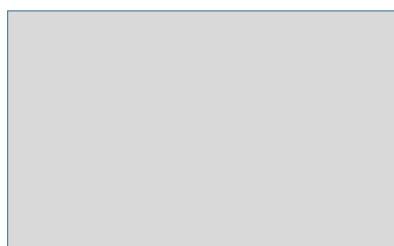
Vote :

Approbation : 22 Avis contraire : 3 Abstention : 0

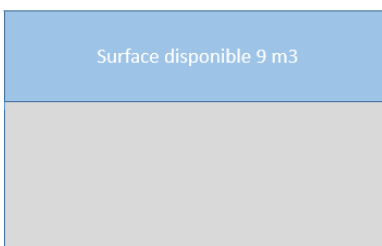
L'entrée en matière sur cet objet est acceptée par 22 voix.

Le président ouvre le débat sur cet objet et donne la parole à M. Sébastien Bise, Conseiller communal en charge du dicastère de la voirie (parcs et chemins) pour la présentation du projet.

M. Sébastien Bise : *Bonsoir, J'ai préparé une présentation pour cet éventuel achat, l'acquisition d'une pelle mécanique sur pneu, avec demande de crédit y relatif. Je vous remercie tout d'abord d'être entré en matière. Avec le slide que vous avez à l'écran, vous voyez bien le gain de volume supplémentaire. Quelle que soit la technique utilisée, nous gagnons 9 m³ sur une benne de 24 m³.*



Benne 24m3 non pilée



Benne 24m3 pilée

Le nombre de transports supplémentaires s'élève à 86 trajets sans la pelle mécanique que le Conseil communal a cédée fin de l'année 2020. Les coûts supplémentaires s'élèvent à CHF 13'200.-, nous n'avons pas les chiffres exacts mais aujourd'hui nous arrivons à cette estimation annuelle. Voici le type de machine d'occasion que l'on souhaite acquérir :



Ses avantages sont de pouvoir déplacer les bennes dans la déchetterie, de trouver une synergie éventuelle avec le port, les endiguements et parcs et chemins. L'inconvénient est que la machine est sous utilisée, 150h/an. Le Conseil communal n'est pas favorable pour acquérir une pelle mécanique neuve pour une utilisation de 150h/an.

Nous avons aussi sélectionné la technique de compactage de dispositif. C'est une machine de compactage spécialement pour les cartons avec une grande force de pression. L'inconvénient étant un dispositif par benne. Il faudrait donc équiper chaque benne de ce dispositif, le besoin d'un véhicule pour l'accouplement du dispositif. Le coût d'entretien et de maintenance est relativement élevé du fait de l'électronique présent sur la machine.



Les coûts annuels des différents procédés :

1. Coûts supplémentaires de transports	CHF	13'200.-
2. Location de la pelle mécanique	CHF	48'000.-
3. Achat d'une pelle sur pneu 14 tonnes	CHF	9'000.-

La variante retenue est celle de l'achat d'une pelle sur pneu 14 tonnes dont le coût annuel est de CHF 9'000.- Ceci permettrait à la Commune d'économiser CHF 4'200.- par année sur le traitement des déchets. Par conséquent, le Conseil communal recommande de valider la présente fiche de projet et d'accepter la demande de crédit d'investissement de CHF 50'000 TTC pour l'acquisition d'une pelle sur pneu 14 tonnes d'occasion.

Le président remercie M. Sébastien Bise et précise qu'il s'agit bien d'une demande de crédit pour une enveloppe pour l'achat d'une machine. Il ne s'agit pas d'une machine précise dont ils ont déjà une offre.

Le président donne la parole à M. Daniel Chanez, président de la Commission financière pour la présentation de son rapport.

M. Daniel Chanez

3. Acquisition d'une pelle mécanique sur pneu 14 tonnes, avec demande de crédit y relatif

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 21 juillet 2021 pour étudier cette demande. Monsieur Sébastien Bise, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit.

Suite à la vente de la pelle à pneu du service de voirie pour le compactage des déchets en raison de frais de réparation trop onéreux en fin d'année 2020, il est urgent d'acquérir une machine adaptée à notre service de déchetterie et qui pourrait servir pour d'éventuelles autres utilités comme les travaux de curage des ruisseaux. Pour cela, 3 variantes nous sont proposées. La variante de l'achat d'une pelle à pneu 14 tonnes sera retenue.

La commission financière exige que le projet soit revu, car ce qui nous a été présenté ne correspond pas au descriptif rendu. Il s'avère que la machine présentée ne pourra pas faire le curage des ruisseaux. Nous voulons que la personne qui sera en charge de la pelle mécanique doive obligatoirement savoir la manipuler et avoir un permis adéquat.

Nous avons relevé que de nombreux frais ont dû être dépensés pour une utilisation non conforme de l'ancienne machine. Nous sommes dans l'ambiguïté quant au bon fonctionnement de notre déchetterie au niveau de cette machine.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 50'000 (TTC), financé par les liquidités communales pour autant que les conditions ci-dessus sont remplies.

Pour la Commission financière, le secrétaire Dylan Fontana et moi-même.

Le président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur le point 3. ? oui.

Le président donne la parole à M. Patrick Pillonel.

M. Patrick Pillonel : *On a bien vu les chiffres mais CHF 13'200.- pour 86 vidages, ça fait CHF 153.- par camion, ça ne paraît pas possible. Ce serait plutôt le double, autour des CHF 26'000.-. Quant à l'emploi de cette pelle pour vider les dessableurs, etc., c'est quand même un métier. Quelqu'un de jeune qui est formé là-dessus ... on connaît les emplacements : - les boîtes aux lettres en bas avec les touristes, les personnes à vélo, - dans le ruisseau qui va aux chalets pointus, on doit descendre dans le ruisseau avec la pelle, donc c'est un métier. Je pense qu'il ne faut pas calculer avec des économies comme ça dans les premières années.*

Y a-t-il d'autres questions ou remarques sur le point 3. ? oui.

Le président donne la parole à M. Florian Monney.

M. Florian Monney : *Oui, alors j'ai des remarques. Comme Patrick Pillonel l'a dit, je pense qu'il faut oublier d'imaginer utiliser cette machine hors de la déchetterie. Au niveau communal, on n'a pas de personnel actuellement formé. Si on forme une personne et qu'on l'envoie une fois par année vider les dessableurs, il n'aura jamais le temps de s'habituer. Il faudra quand même faire venir une entreprise pour vider les dessableurs car on n'est pas équipé pour transporter le matériel donc je ne pense pas qu'il y aura une réelle économie là avec cette machine. Par contre, au niveau de la déchetterie, je trouve aussi plus intéressant,*

comme il a dit, je pensais aussi que le transport des bennes doit certainement coûter plus que ça mais tant mieux si ce n'est pas le cas. Au niveau entretien, réparation, CHF 1'000.- par année, à mon avis c'est un peu léger mais ce n'est pas très grave parce qu'on a de la marge et puis finalement c'est quand-même 85 transports économisés donc c'est 85 transports qu'on ne met pas sur les routes et aujourd'hui c'est quand-même important. Ce projet vaut la peine mais restons dans le cadre de la déchetterie. Pour ma part, c'est ce que je soutiendrai.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques sur le point 3. ? oui.

Le président donne la parole à M. Nicolas Riedo.

M. Nicolas Riedo : *J'ai une question par rapport à la machine et à Mary-Anne Hayoz qui a proposé la non-entrée en matière de la « Rollpocker ». Sébastien Bise vient de dire qu'il a été en visiter une. Y a-t-il des offres pour ce type de machine ?*

Le président donne la parole à M. Sébastien Bise.

M. Sébastien Bise : *J'ai trois offres différentes qui me sont parvenues durant cette semaine.*

1. Version simple, une machine qui se fixe au sol avec un rouleau qui compacte les bennes. Le travail est de très bonne qualité. Le prix d'élève à CHF 31'000.-, sans compter la mise en service, l'installation, etc... ;
2. La 2^e version est avec la même machine mais avec un bras transversal « Rollpocker 2 containers ». L'offre s'élève à CHF 85'660.- ;
3. La 3^e version, optimale pour se déplacer d'une benne à l'autre, la mobile, l'offre s'élève à CHF 158'631.- TTC.

Le président demande à M. Sébastien Bise de confirmer que la 1^{ère} offre est de CHF 31'000.- pour une machine fixe par benne et si on veut une machine mobile, c'est CHF 150'000.-.

M. Sébastien Bise confirme.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques sur le point 3. ? oui.

Le président donne la parole à M. Florian Monney.

M. Florian Monney : *L'idée du rouleau est sûrement bien mais je pense qu'il n'y a pas de machine d'occasion dans ce domaine-là. De toute façon si on veut donner un montant de CHF 50'000.-, peut-être qu'il faut regarder si par hasard il y a quelque chose d'occasion mais j'en doute.*

Le président remercie M. Florian Monney.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le projet d'acquisition d'une pelle mécanique sur pneu avec demande de crédit y relatif, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 23 Avis contraire : 1 Abstention : 1

L'acquisition d'une pelle mécanique sur pneu avec crédit y relatif est acceptée par 23 voix.

4. Rétribution des membres durant la période administrative

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Le président explique que tous les points sont présentés et qu'ensuite le vote aura lieu en bloc.

Le président donne la parole à M. Fabrice Rouiller, président de la Commission temporaire de structure et rémunérations pour la présentation de son rapport.

M. Fabrice Rouiller

4. Rétribution des membres du Conseil général et du Conseil communal

Mesdames, Messieurs,

La Commission temporaire de structure et rémunérations s'est rencontrée les 8 et 29 juin 2021 à la salle de l'Etourneau à Cheyres. Elle a nommé sa secrétaire, Mme Magali Chanez et son président, M. Fabrice Rouiller lors de sa 1ère séance. Elle a examiné de manière attentive les deux tableaux de rétribution des membres du Conseil communal et général. La présence, lors des séances de commission, de M. Philippe Rapo, conseiller communal, de Mme Pascale Arnold, ancienne conseillère communale ainsi que de MM. Raphaël Balestra, président du Conseil général et Ludovic Sauteur, vice-président du Conseil général, nous a été très bénéfique. En effet, ils ont pu, grâce à leur expérience, répondre à toutes nos questions et faire avancer le débat.

Dans les grandes lignes, l'expérience du passé était concluante et seuls de petits ajustements et quelques clarifications, mentionnés en rouge, ont été apportés aux rétributions déjà en vigueur. C'est pour cette raison qu'il n'y a pas eu lieu de faire de projections sur les conséquences financières de ces ajustements, d'autant plus qu'il est très difficile de prévoir par avance le nombre d'heures effectuées. Le budget en vigueur, basé sur l'historique, devrait être suffisant et des ajustements, le cas échéant, auront lieu sur les budgets futurs.

La Commission était d'avis que le principal était d'avoir une ligne claire et une équité dans les rémunérations. C'est pour cette raison qu'elle a estimé devoir revoir les forfaits par séance de commission pour les membres du Conseil communal également à CHF 50.-, comme celles du Conseil général. De même, les heures du, ou de la présidente, ainsi que du, ou de la secrétaire, sont aussi détaillées tant pour les membres du Conseil communal que du Conseil général à CHF 40.- de l'heure pour la préparation des séances et rédaction des procès-verbaux. Ce sujet a également été débattu au sein du Conseil communal et le fait de mettre chacun sur un pied d'égalité a également été retenu.

Dans les rétributions des membres du Conseil général, il a également été rajouté un tarif de CHF 25.- de l'heure pour les autres délégations organisées par des organes externes à la Commune, car ceci n'existait pas. Dans les observations du bas du tableau, il est expliqué et détaillé les conditions auxquelles les conseillers généraux y ont droit. Il a simplement été repris les mêmes conditions que pour les conseillers communaux. Le temps décompté sera dorénavant arrondi au quart d'heure supérieur afin d'uniformiser le tout pour tous les membres du Conseil général et du Conseil communal.

Pour plus de clarté, la Commission propose également de rajouter, dans le tableau des rétributions aux conseillers communaux, des compléments d'information afin de détailler ce qui est compris dans les forfaits d'honoraires annuels. Ce sont des frais de téléphone, d'encre et de papier, de km intérieurs (entre Cheyres et Châbles et à l'intérieur de la commune) ainsi que divers frais généraux liés à la fonction qui ont été spécifiés.

Les principales discussions de la Commission ont été au sujet de l'organisation des séances de préparation du Conseil général. Lors de la dernière législature, ces séances ont toutes été organisées avec l'ensemble des conseillers généraux. La Commission a longuement débattu de tous les avantages et inconvénients de cette manière de faire et il en est ressorti qu'à l'avenir, il serait bien de pratiquer un peu différemment. Les séances de préparation des comptes et des budgets resteraient comme par le passé en plenum. Par contre les séances pour des objets particuliers feraient l'objet, sur organisation du Bureau, de rencontres séparées, par listes. Le Bureau évaluera si cette manière de fonctionner apporte un bénéfice pour les débats lors de la séance officielle du Conseil général et décidera de poursuivre ou non cette méthode. Un mixte de ces séances de préparation est donc proposé au Conseil général. Le Bureau fixe les dates des séances en plenum alors que les chefs de liste programment, en fonction des points à traiter, les séances de préparation.

Notons finalement que toutes les propositions de la Commission ont été votées et approuvées à l'unanimité des membres et que tous étaient présents pour les deux séances. Des compromis ont été trouvés et un travail

commun et constructif a été produit, je profite, à cette occasion, de remercier les membres pour leur engagement.

En conclusion, la Commission temporaire de structure et rémunération propose à l'Assemblée d'accepter les propositions de rémunérations des membres du Conseil général et communal telles qu'indiquées dans les deux tableaux annexés. Elle propose également de valider la nouvelle organisation des séances de préparation du Conseil général et demande au Bureau de mettre à jour l'aide-mémoire qui sera dorénavant appelé « Règlement du Conseil général».

Pour la Commission temporaire de structure et rémunérations, la secrétaire Magali Chanez et moi-même.

Le président remercie M. Fabrice Rouiller et ouvre la discussion.

La parole est donnée à M. Ludovic Sauteur.

M. Ludovic Sauteur :

Mesdames, Messieurs,

J'aimerais vous dire quelques mots quant à l'organisation des séances de préparation du Conseil général. Ce que j'apprécie avec cette proposition c'est qu'elle apporte une nouveauté que nous allons tout d'abord expérimenter pour voir si elle apporte effectivement une plus-value. C'est cela finalement qui est recherché tout en garantissant un échange entre les deux listes. Cet échange entre tous les membres du Conseil général est indispensable. Comme le citait notre président, Raphaël Balestra dans le dernier Cheyres-Châbles Info : « il est important de promouvoir un dialogue franc dans des débats libres et ouverts » et je le rejoins totalement. Cette proposition émane d'une commission spécifique qui vient de livrer son rapport. Je profite de l'occasion pour citer tous ses membres qui se sont penchés sur le sujet : Mmes Magali Chanez, Mary-Anne Hayoz, Laure Marti et MM. Philippe Rapo, Florian Monney, Dylan Fontana et Fabrice Rouiller, merci pour votre travail.

Comme vous venez de l'entendre dans le rapport du président ce modèle a été discuté, voté et approuvé à l'unanimité. Je vous invite donc à suivre cette proposition. Merci pour votre attention.

Le président remercie M. Ludovic Sauteur.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent les propositions faites par la Commission de structure et rémunérations, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 25 Avis contraire : 0 Abstention : 1

La rétribution des membres du Conseil général et du Conseil communal est acceptée par 25 voix.

5. Divers

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Le président remercie chaque interlocuteur de rester clair et concis afin de ne pas allonger la séance sans nécessité et ouvre la discussion.

La parole est donnée à Mme Laetitia Hänggeli.

Mme Laetitia Hänggeli

Bonsoir à toutes et à tous,

J'aimerais déjà m'adresser aux Conseillers communaux et vous poser une question qui m'a été déléguée par Mme Janine Grandgirard qui ne peut pas être là ce soir.

Elle avait une question concernant une levée d'opposition pour l'affaire du démantèlement des chalets au bord du lac. Elle aurait aimé avoir un peu plus d'explications et savoir pourquoi cette opposition a été levée.

Le président donne la parole à M. Fabien Monney, Syndic.

M. Fabien Monney : *Le Conseil communal a levé l'opposition pour les raisons suivantes : d'une part sur certains sujets, on a reçu les réponses positives de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), les oppositions communales notamment sur les questions de rives, de digues, de chemins au bord des réserves, etc. par rapport à l'opposition de la cabane de pêcheur Arm, on a pris votre mandat en compte, ce mandat a été défendu auprès de la DAEC.*

Par contre, sa réponse a clairement été que pour des raisons procédurales, il n'appartenait pas à la Commune de faire une opposition sur le démantèlement du chalet de la famille Arm, raison pour laquelle on avait aucune chance d'aller de l'avant si ce n'est que de faire perdurer d'un mois ou de quelques jours le dossier. Raison pour laquelle l'opposition a été levée.

Le président remercie M. Fabien Monney. La parole est donnée à Mme Pascale Arnold.

Mme Pascale Arnold.

Bonsoir à toutes et à tous,

J'ai une remarque au sujet de l'installation de la benne à déchet vert que vous avez faite au mois de juin. Cette benne à déchets verts bien sûr elle peut profiter à quelques citoyens qui ne peuvent pas se déplacer à Châbles. Maintenant, sans être contre la benne, mais de façon constante, je trouve que ce n'est pas une très bonne idée. Vous faites un appel à la population à aller remettre les déchets verts à la déchetterie. Un employé communal en fait la remarque quand les habitants de Châbles viennent remettre les déchets verts. Sans compter que ça engendre des coûts supplémentaires. Je crois qu'on n'a pas besoin de ces coûts en plus donc peut-être réfléchir combien de fois dans l'année vous voulez la mettre pour dépanner certaines personnes mais pas de façon constante.

Le président remercie Mme Pascale Arnold et donne la parole à M. Fabien Monney, Syndic.

M. Fabien Monney : *Juste une précision, la mise en place de cette benne c'est un appel aux personnes à mobilité réduite, ce sont des personnes âgées qui ont des soucis pour se déplacer jusqu'à la compostière à Châbles, raison pour laquelle le Conseil communal a trouvé pertinent de remettre une petite benne juste pour dépanner ces personnes-là.*

Le président remercie M. Fabien Monney et donne la parole à Mme Pascale Arnold.

Mme Pascale Arnold : *Toujours est-il que cette benne nécessite des frais de transport puisque vous ne pouvez pas la transporter vous-même, donc ce serait bien de réfléchir à cela car ce n'est pas à l'ensemble des citoyens de payer cette benne, d'autres citoyens en profitent aussi et il y a peut-être une autre solution à trouver pour les personnes qui ne peuvent éventuellement pas se déplacer.*

Le président remercie Mme Pascale Arnold et relève que le Conseil communal prendra note de cette remarque.

La parole est donnée à M. Florian Monney.

M. Florian Monney : *Par rapport à cette benne, je remercie M. Fabien Monney pour sa réponse mais si je comprends qu'à Cheyres, il y a des personnes qui ont du mal à se déplacer, à Châbles aussi et ils descendent à la déchetterie. A ce niveau, ça ne justifie pas du tout d'avoir une benne déchets verts à Cheyres. Après, je sais qu'on a un souci avec le pesage des petites quantités à la compostière qui n'est pas du tout précis. Mais l'argument de dire que les gens de Cheyres ne peuvent pas se déplacer est un argument qui ne vaut rien.*

Le président remercie M. Florian Monney. La parole est donnée à M. Erwin Balimann.

M. Erwin Balimann

Bonsoir tout le monde,

J'ai une question au sujet du chemin Neuf où tout le monde a vu des éboulements. Est-ce qu'on peut me donner des informations concernant la suite. Ensuite, au chemin des Granges, en dessus de chez Pierre Morax, il y a des trous dans la route et ce serait impératif de les refaire avant cet hiver. Ensuite vers la pierre d'Aviateur entre Châbles et Cheyres, il y a un bout de goudron qui a été posé, c'est très bien, est-ce qu'on pourrait continuer le goudron jusqu'à l'entrée de la forêt où actuellement les voitures pour éviter les trous roulent dans la banquette et en fait, il n'y a plus de banquette.

Et puis, dernièrement, ça fait déjà plusieurs années que ça m'énerve, mais dans les chemins en pente au bord de la route, on met du gravier et chaque fois qu'il pleut ce gravier se retrouve dans les conduites et va au lac. J'ai l'impression qu'il y a des actions à la Sicel. Est-ce qu'on pourrait arrêter avec ce procédé et mettre autre chose, du béton, du goudron ou des grilles gazon. Merci.

Le président remercie M. Erwin Balimann et propose à M. Christian Cornioley, Conseiller communal en charge du dicastère des routes de répondre.

M. Christian Cornioley

Bonsoir à toutes et tous,

Il y a plusieurs questions. Pour commencer par le côté de l'aviateur, oui on a fait un bout de goudron là où s'était nécessaire, on n'a pas refait toute la route pour une question de priorisation. On a encore deux bosses, il y a une signalisation sera posée mais il y a peu de passage. Ça fait partie du mille-feuilles donc on suit mais je pense qu'il y a d'autres priorités au niveau des routes. Concernant les deux glissements de terrain sur la route des Granges, c'est le sujet du jour, on s'est fait appuyer par une entreprise spécialisée Aba-Geo. Ce sont des géologues qui viennent contrôler régulièrement et en parallèle, un contrôle est fait avec les employés parcs et chemins une fois par semaine. C'est vrai qu'aujourd'hui on a sécurisé, il y a des interdictions de circulation sur ce chemin, je rappelle que c'est interdit aux poids-lourds et aux agriculteurs. Ça va nécessiter des travaux, on voit sur la première partie, il y a deux glissements de terrain. La première partie, il y a déjà eu un glissement il y a une vingtaine d'années, on voit que c'est la suite qui est partie. Là, il va y avoir des gros travaux à faire. Donc voilà, c'est suivi, c'est contrôlé. On va revenir, parce qu'on peut imaginer quand on voit les dégâts, ça va nécessiter un passage au Conseil général ici avec des projets. L'idée c'est en tout cas d'ici la fin de l'année de revenir vers vous avec un projet de réalisation assez rapidement parce que de nouveau, on a ces interdictions qu'on doit absolument lever pour nos agriculteurs qui font les trajets. Concernant les graviers, je n'ai pas d'action, cela m'énerve autant que vous, un petit clin d'œil à Magali parce qu'on en discutait car c'est très dangereux, pour ceux qui sont passés autour, on voit que ça a vraiment raviné et il faudra qu'on regarde avec les entreprises de construction. Il n'y a pas de miracles, c'est toujours la difficulté sur ces routes, on n'a pas le droit de mettre du goudron ou du béton, on devrait mettre quelque chose de filtrant et puis on voit que sur certains endroits que le filtrant se fait raviné mais je prends le point je pense que c'est une très bonne remarque. Concernant le dernier point, les trous sur la route au-dessus de chez Pierre Morax, je lui avais promis de passer le voir pendant ses vacances mais la « crue » nous a fait mettre de côté les « trous » et puis Pierre que je salue au passage, s'il est au fond de la salle, je passerai boucher ces trous avant cet hiver.

Le président remercie M. Christian Cornioley. La parole est donnée à Mme Magali Chanez.

Mme Magali Chanez : *Je profite encore de remercier le Conseil communal pour les heures qu'ils ont consacrées à la crue. Tout le monde à constater le nombre d'heures que cela vous a demandé en période où normalement c'est plus calme. Par contre, je prenais la parole pour une autre proposition. Je me disais qu'il serait intéressant d'organiser une fois par année sous forme d'échanges informels une rencontre « citoyen ». La législature précédente a montré que pas mal de citoyens disaient qu'ils avaient des questions, qu'ils souhaitaient des fois rencontrer des Conseillers généraux et les Conseillers communaux et puis c'est vrai que les séances maintenant n'offrent pas la parole aux citoyens. Une séance informelle par année pourrait permettre une discussion, une rencontre autour d'un verre. Donc, mon idée était éventuellement que le Bureau y réfléchisse et puis qu'à la séance prochaine désigne éventuellement, si le Conseil général le souhaite, un groupe de travail pourrait organiser cela de manière très simple ici ou à Châbles. Merci.*

Le président remercie Mme Magali Chanez. La parole est donnée à M. Fabrice Rouiller.

M. Fabrice Rouiller : *Juste deux petites choses, la première c'est pour remercier le Conseil communal par rapport aux informations qu'on a reçu sur l'engagement des personnes dans les différents services, je trouve que c'est très clair, très transparent. Je ne sais pas si cela se faisait par le passé. La deuxième chose c'était de savoir si quelque chose allait se faire concernant les perséides, ce sont ces villes ou villages qui éteignent les lumières pour qu'on puisse voir les étoiles filantes ces prochains jours justement.*

Je sais qu'avant la fusion cela se faisait à Châbles. Je ne sais pas si ça se fait encore. Au-delà des perséides, est-ce qu'on fait de temps en temps certaines nuits où on éclaire plus, est-ce que c'est en discussion ? Merci.

Le président remercie Mme Fabrice Rouiller et donne la parole à M. Christian Cornioley.

M. Christian Cornioley : *C'est une excellente remarque. Je rappelle qu'on a fait une nuit étoilée, on a vécu cette expérience, c'était assez impressionnant. On a une vraie volonté au niveau du Conseil mais il faut une stratégie sur cet éclairage public alors on n'a pas la solution mais entre les pollutions lumineuses, là je regarde Florian Monney, entre les « on coupe à Châbles mais pas ici », les chemins équipés de led, d'autres pas, je pense qu'ici on a une vraie volonté d'avoir un vrai concept de gestion y compris notre éclairage ici, au terrain de foot. Aujourd'hui, on parle de consommation, on parle de pollution visuelle, c'est un vrai sujet, mais on veut arrêter les coups d'éclat. Il faut poser une stratégie et avec les collègues on va essayer de venir vous présenter assez rapidement une stratégie d'éclairage public parce que derrière, si on n'a pas de stratégie, on ne sait pas ce qu'on fixe comme objectif, est-ce que c'est de passer simplement au led et on se contente de cela, est-ce que c'est d'avoir une stratégie au niveau coupure dans certains quartiers, est-ce que c'est de poser des candélabres avec détection, ce qui existe aussi et je pense qu'il faut vraiment qu'on ait une vision globale. Pour les perséides, patience car cela a aussi un coût, on en a fait l'expérience, c'est 24 points lumineux à couper manuellement par une personne, qu'il faut réenclencher le lendemain pour une nuit, malheureusement, il y avait nuages et pluie. Le côté « bling-bling » est plaisant mais il faut une amélioration de fond.*

Le président donne la parole à M. Ludovic Sauteur.

M. Ludovic Sauteur : *Différentes personnes ont déjà amené le sujet des crues. Très rapidement, le Conseil communal a pris les choses en mains avec la cellule de crise. Je les remercie pour le travail qu'ils ont effectué. Je voulais poser la question si vous vouliez faire un état de la situation ou si cela est prévu ultérieurement.*

Le président donne la parole à M. Fabien Monney.

M. Fabien Monney : *Oui on va faire un état de la situation. Pour le moment, on est en train de rassembler toutes les données au niveau des cartes, du corps des sapeurs-pompiers. On s'est accompagné d'un bureau d'ingénieurs qui va nous aider à faire ce travail pour arriver après à un plan d'action qui nous permettra d'encore mieux gérer la crise.*

Le président remercie M. Fabien Monney. La parole est donnée à M. Christian Cornioley.

M. Christian Cornioley : *Je veux juste compléter en disant que c'est prendre conscience de cela, c'est deux semaines sans eaux usées pour certaines personnes dans notre village donc c'est x téléphones par jour et vous imaginez une famille avec des enfants et c'est que là j'y vais vraiment, ce sera dans votre législature où il faudra qu'on valide. On a vécu deux fois, 2005 (je n'ai pas connu), 2015 (j'ai connu) et là il y a 2021, on voit que les cycles viennent plus vite et un moment donné on ne pourra pas dire : bon on attend la prochaine comme ça les mains dans les poches. C'était extrêmement difficile. Mais il faut juste aller discuter. Ce que j'ai ressenti dans notre commune, c'est assez particulier, déjà à Cheyres il y a ceux du haut, ceux du bas avec ceux qui avait vraiment les pieds dedans avec 25 cm d'eau.*

Ceux d'en haut, on avait vraiment l'impression que la vie continuait et Châbles qui était là, je tiens aussi à souligner tous les bénévoles, beaucoup de volontaires, on n'a pas sollicité tout le monde mais de nouveau on voit que dans les situations un peu difficile, les gens se proposent et ça c'est juste aussi un petit clin d'œil pour eux et puis bravo à tout le monde pour cette bonne collaboration.

Le président remercie M. Christian Cornioley.

M. Florian Monney précise à l'attention de M. Fabrice Rouiller que Châbles est toujours éteint la nuit.

Y a-t-il d'autres questions/remarques dans les divers ? Aucune.

M. Raphaël Balestra, président

La parole n'étant plus demandée, je tiens à remercier toutes les personnes qui œuvrent au sein de la commune et vous invite, une fois n'est pas coutume à partager le verre de l'amitié dans le respect de distances nécessaires à la fin de cette séance et je vous remercie.

Il clôt la séance à 21h30.


Le président
Raphaël Balestra

Pour le bureau du Conseil général



La secrétaire
Stéphanie Ghalouni



Cheyres, le 23 août 2021

Prochaine assemblée du Conseil général le lundi 27 septembre 2021 à 20 heures à Cheyres.